

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1128

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

501 705 271 RCS Romans.

REL CROUZET.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 10, Rue Docteur Henri Abel, 26000 Valence.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : STPI CROUZET Forme : Société par actions simplifiée (Société à associé unique) Adresse du siège : 10 rue Docteur Henri Abel 26000 Valence Capital : 1 111 100 € Numéro unique d'identification : 552 093 189 Lieu d'immatriculation : RCS ROMANS Société absorbée : REL CROUZET Forme : Société par actions simplifiée (Société à associé unique) Adresse du siège : 10 rue Docteur Henri Abel 26000 Valence Capital : 500 000 € Numéro unique d'identification : 501 705 271 Lieu d'immatriculation : RCS ROMANS Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 9 267 389 € Passif : 9 662 449 € Actif net : - 395 060 € Rapport d'échange des droits sociaux : néant Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : 21 avril 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - Le 23 avril 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans au nom de la société STPI CROUZET - Le 23 avril 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans au nom de la société REL CROUZET Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et les délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-11 du Code de commerce..